Date de parution: Le mardi 14 juin 2022 à 16h40

Adresse url de base: https://lejournaldugers.fr/index.php/article/58000-credit-dimpots-instantane-pour-aide-a-la-personne

# Crédit d'impôts instantané pour aide à la personne

Ménage, jardinage, petit travaux, la palette est large

Crédit d'impôts instantané pour aide à la personne

Ce mardi 14 juin, le crédit d'impôt devient instantané pour les dépenses liées à l'emploi d'un salarié à votre domicile comme le jardinage, bricolage ou encore le ménage !

Avec ce nouveau dispositif, le crédit d'impôt instantané est élargi à plus de 1,8 million de personnes. 8 000 associations et/ou plateformes sont concernées. Plus besoin d'attendre un an pour bénéficier de l'avantage fiscal.

Jusqu'ici, l'administration fiscale versait en début d'année une avance de 60% sur les salaires prévus, et les 40% restants au mois d'août. Le crédit d'impôt simplifié permet aux personnes employant des aides de ne verser, chaque mois, que les 50% à leur charge.

À compter de ce mardi 14 juin, les personnes qui sollicitent une entreprise prestataire ou une association pour obtenir une aide à domicile, pourront bénéficier du dispositif.

Pour rappel, l'avantage fiscal représente 50% des dépenses engagées sur l'année d'imposition, dans la limite de 12 000 euros par an. Résultat, un foyer qui débourse 500 euros par mois pour une prestation de ménage ne déboursera plus que 250 euros par mois.